	<h1>PSYCHOLOGUE</h1>	F 16 Version : 05 date de modification : 08/10/2018 PAGE : 1/7
---	----------------------	--

1. IDENTIFICATION DE LA FONCTION

Cadre réglementaire et statutaire du poste de rattachement : Fonction Publique Hospitalière	Intitulé exact de la fonction : Psychologue	Code FPH : 05O10 Code ROME : k1104
Emploi type : Psychologue	Famille : Social/Educatif/Psychologie	

Cadre réglementaire et statutaire, référentiels :

- **Décret n°91-129 du 31 janvier 1991 modifié** portant statut particulier des psychologues **de la fonction publique hospitalière**.
- **Décret n°90-255 du 22 mars 1990** fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- **Circulaire n°DGOS/RH4/2010/142** du 4 mai 2010 relative à la situation des psychologues dans la fonction publique hospitalière.
- **Code de déontologie des psychologues**

2. FINALITE DE LA FONCTION

Fonction clinique auprès des résidents

Participer à la continuité des soins en collaboration avec les autres professionnels intervenants dans l'établissement, dans le cadre du projet d'établissement, **dans les services EHPAD et Accueil de jour** :

- Etudier et traiter, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité et le bien-être de la personne ;
- Contribuer à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives assurées par l'établissement et collaborer aux projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel, qu'institutionnel et évaluer son action.

Fonction clinique institutionnelle

Accueillir, encadrer et former des étudiants et des stagiaires.

Intervenir auprès d'équipes pluriprofessionnelles internes ou externes (formation, soutien, groupes de parole, analyses des pratiques, analyse institutionnelle).

Contribuer au projet d'établissement.

Fonction FIR (Fonction de Formation, d'Information et de Recherches)

Actualiser sa formation sur les évolutions des méthodes et connaissances.

Pour assumer sa démarche professionnelle propre, pour élaborer, réaliser et évaluer de façon continue son action, le psychologue effectue une démarche personnelle qui comprend :

- travail d'évaluation prenant en compte sa propre dimension personnelle,
- actualisation des connaissances,
- participation, impulsion, réalisation et communication de travaux de recherches, accueil et l'encadrement de stagiaires en psychologie.

La gestion du contenu de cette séquence relève du psychologue, mais il doit en rendre compte à la Direction de son établissement.

Approbateur : Le Directeur, Guillaume FISCHER VISA :	Remis : _____ le _____ A _____ VISA : _____ Dans le cadre <input type="checkbox"/> de son recrutement <input type="checkbox"/> autre : _____
--	--



PSYCHOLOGUE

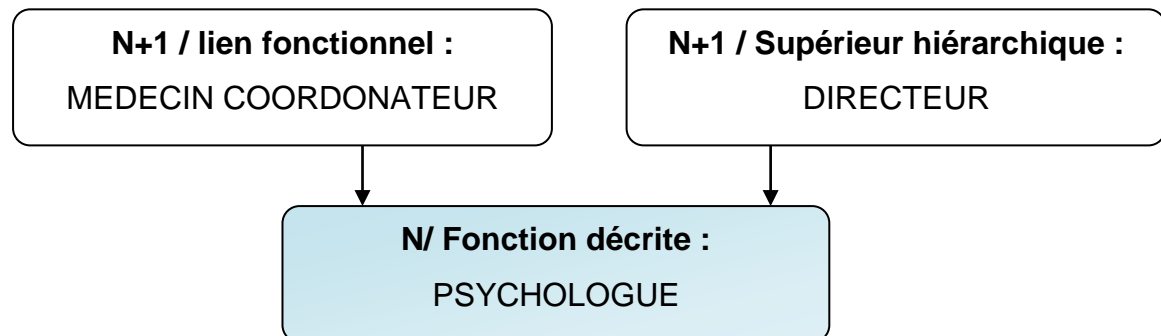
F 16

Version : 05

date de modification :
08/10/2018

PAGE : 2/7

3. POSITION DANS L'ORGANIGRAMME (schéma du segment représentatif dans l'organigramme)



4. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Evaluer les besoins, fonctions et états des personnes prises en charge :

- **Analyser les besoins et les attentes** des résidents/accueillis/familles, selon son domaine (écoute d'une demande, observation, analyse du dossier, échanges d'information entre l'équipe pluridisciplinaire,...) ;
- Réaliser des **bilans psychologiques et cognitifs** des résidents/accueillis (recueil d'information, entretien, travail d'interprétation et de synthèse, restitution), notamment selon les prescriptions médicales réalisées ;
- **Réaliser des tests psychométriques et projectifs** : MMS, échelles de dépression, évaluation neuropsychologiques, tests de personnalité et psychopathologiques ;
- **Contribuer aux décisions d'orientation sociale** le cas échéant ;

Assurer un soutien / suivi psychologique :

Résidents / accueillis / familles / usagers :

- **Accueillir et accompagner des personnes**, dans son domaine ;
- Réaliser des **entretiens** avec des personnes à **visée psychothérapeutique**, que ce soit sous forme de :
 - thérapie de soutien, pour les résidents ou leurs proches, dans le cadre des soins palliatifs ;
 - thérapie d'inspiration analytique ;
 - thérapie comportementale, selon l'orientation théorique du psychologue en poste ;
- **Animer des ateliers de réhabilitation cognitive ou ateliers mémoire**, notamment en accueil de jour spécialisé ;
- **Animer des groupes de parole** avec les personnes prises en charge ;
- **Animer des ateliers de médiation thérapeutique** (ex : peinture, etc.), de réhabilitation cognitive ou ateliers mémoire avec les résidents et/ou accueillis ;
- **Animer des groupes de remémoration** avec les résidents et/ou accueillis ;
- **Animer des débats et réflexions** (réflexions autour d'un thème, Café Mémoire, etc.)



PSYCHOLOGUE

F 16

Version : 05

date de modification :
08/10/2018

PAGE : 3/7

Participer à la conceptualisation et mise en œuvre de projets

- Dans le cadre des réunions pluridisciplinaires, **favoriser la cohésion et la dynamique du groupe** ;
- **Participer** activement à l'**élaboration du projet du service** et à la mise en œuvre des **démarches qualité** au sein du service (groupes de travail de Certification, EPP soins palliatifs, etc.) ;
- Participer à l'élaboration et à la **mise en place du projet d'accompagnement personnalisé** concernant le résident dans son domaine d'activité ;
- **Assurer l'organisation et la coordination du Café Mémoire** en lien avec le cadre du service de l'accueil de jour ;

Analyser sa pratique

- **Evaluer de façon continue son action** dans le cadre d'une démarche personnelle (supervision) ;
- **Contrôler et enrichir sa pratique** ;
- **Actualiser ses connaissances** dans le cadre du champ d'intervention de l'établissement ;

Transmettre des informations

- **Rédiger des bilans et rapports**, notamment dans le cadre du projet d'admission et d'accompagnement personnalisé ;
- **Lire les dossiers** ;
- Ecrire dans le **dossier informatisé du résident** (dans le respect du code de déontologie des psychologues) ;
- Participer régulièrement aux **transmissions** des différents services de soins ;
- Travailler en lien avec l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire par la participation aux réunions d'équipe ;
- Collaborer étroitement avec les médecins et **rendre compte des actions réalisées sur prescription** aux médecins du service ;

Former / encadrer

- **Accueillir et encadrer**, sur le plan pratique et pédagogique, des étudiants ou stagiaires ;
- **Former les professionnels**, étudiants ou stagiaires, selon son domaine ;

Accompagner les professionnels de l'établissement

- **Assurer un dispositif de suivi/soutien psychologique** des Professionnels en cas d'urgence ou de besoin spécifique ;
- **Participer à l'animation de groupes de parole et les groupes de régulation** des pratiques professionnelles.



5. CIRCUIT DE COMMUNICATION

5.1: Information initiale

- Personne ou acte à l'origine de l'information : *médecin coordonateur, direction, équipe pluridisciplinaire, cadres de services, intervenants extérieurs*
- Forme de l'information : *écrite ou orale*
- Nature de l'information : *autonome (choix des méthodes de travail), dossiers Patients informatisés*

5.2: Information complémentaire

- Nécessité de rechercher une information complémentaire : *oui*
- Nature de l'information et lieu de recherche : *auprès de la personne âgée et/ou de la famille, du médecin prescripteur, dans le dossier médical, auprès du cadre, de l'équipe pluridisciplinaire.*

5.3: Transmission de l'information

- Transmission d'information : *oui*
dans le respect du Code de Déontologie du Psychologue
- Destinataire de l'information : *équipe pluridisciplinaire*
- Nature de l'information : *professionnelle ou technique*
- Forme de l'information : *écrite et orale*

5.4: Relations internes / externes

	Personnes	Circonstances	Fréquence
Relations internes	<i>Médecin coordonateur</i>	<i>Instructions, restitution d'informations</i>	<i>Régulier</i>
	<i>Direction</i>	<i>Mise au point Evaluation annuelle</i>	<i>Occasionnel</i>
	<i>Médecins IDEC/Cadre de santé</i>	<i>Coordination des soins Réunions pluridisciplinaires Bilan des résidents</i>	<i>Quotidien</i>
	<i>Secrétariat, service qualité et animation</i>	<i>Questions diverses</i>	<i>Occasionnel</i>
	<i>Equipe pluridisciplinaire</i>	<i>Réunion pluridisciplinaire Transmissions des objectifs Bilan</i>	<i>1 x par semaine dans chaque service</i>
	<i>Résidents, accueillis</i>	<i>Bilan, suivi et prise en charge psychologique</i>	<i>Quotidien</i>



PSYCHOLOGUE

F 16

Version : 05

date de modification :
08/10/2018

PAGE : 5/7

Relations externes	<i>Familles et/ou proches</i>	<i>Suivi et prise en charge psychologique Antécédents de la vie du résident, évolution Conditions de retour éventuel à domicile</i>	<i>Périodique</i>
	<i>Groupes de pairs</i>	<i>Analyses de pratiques</i>	<i>Périodique</i>
	<i>Hôpitaux de jour</i>	<i>Suivi des accueillis</i>	<i>Périodique</i>
	<i>Réseaux de villes, équipes mobiles et associations</i>	<i>Suivi des résidents</i>	<i>Occasionnel</i>

6. MOYENS

- Moyens humains / effectif : *un temps plein*
- Moyens matériels / médico-techniques / autres :
Bureau (sur chaque site), ordinateur, tests psychologiques et projectifs

7. RESPONSABILITE / AUTONOMIE

- Décisions qui doivent être prises ou actes qui ne peuvent être effectués qu'avec l'accord préalable du supérieur hiérarchique :
Placement vers d'autres milieux spécialisés
- Principales contraintes attachées à la fonction :
*S'adapter au déroulement de l'activité de l'ensemble de l'Equipe (toilettes, hygiène, soins, repas et visites de l'après-midi), et à l'état de santé des résidents.
Travail multi-site.*

8. CONDITIONS DE TRAVAIL

Répartition du temps d'activité : ➡ 80% hebdomadaires en EHPAD
➡ 20% hebdomadaires en accueil de jour

- Horaires : *un poste à temps plein réparti sur deux personnes à 50% :*
 - *Une personne à 17.5h sur l'EHPAD de Kayzersberg*
 - *Une personne à 17.5h sur le site d'Ammerschwih, dont :*
 - *7h en accueil de jour*
 - *10.5 heures en EHPAD*
- Particularités de l'environnement de travail : /
- Efforts physiques particuliers : *non*
- Efforts psychologiques : *oui*



PSYCHOLOGUE

F 16

Version : 05

date de modification :
08/10/2018

PAGE : 6/7

9. EXIGENCES ET PROFIL DE LA FONCTION

Connaissances et technicité

- Diplôme nécessaire :
*Licence + Maîtrise / Master I + DESS / DEA / Master **de psychologie clinique, pathologique, du développement (gérontologique) ou cognitive.***
- Temps d'adaptation nécessaire : 6 mois (période d'essai)



PSYCHOLOGUE

F 16

Version : 05

date de modification :
08/10/2018

PAGE : 7/7



GRILLE D'EVALUATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

	PSYCHOLOGUE	NC	Niveau expertise requis				Sélectionnez vos 3 points forts	Sélectionnez vos 3 points faibles
			-		+			
			1 <i>application</i>	2 <i>adaptation</i>	3 <i>maîtrise</i>	4 <i>expertise</i>		
savoirs	Psychologie générale							
	Psychologie clinique et psychopathologie							
	Ethnopsychologie							
	Méthodologie de recherche en psychologie							
	Psychologie de la personne âgée							
	Bilan psychologiques							
	Psychosomatique							
	Communication - relations interpersonnelles							
	Psychothérapies							
	Ethique et déontologie							
	Approche médico-légale							
	Dynamique des groupes							
	autre :							
savoirs-faire	Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence.							
	Observer, écouter et analyser la situation, le discours des différents acteurs.							
	Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptés au résident.							
	Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapie en fonction du résident et de son environnement).							
	Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétences.							
	Formaliser et transmettre son savoir professionnel							
	Transmettre les informations nécessaires à une bonne coordination des prises en charges pluridisciplinaires dans le dossier de soins informatisé.							
	autre :							
savoir-être	Autonomie d'exercice et dans les choix des modes d'intervention							
	Responsabilité d'organisation, d'analyse, de précision et de décision							
	Capacités d'adaptation							
	Prise d'initiatives							
	Curiosité intellectuelle							
	Aisance relationnelle / travail en équipe :							
	- capacités d'écoute et de communication (dans l'équipe et avec les autres partenaires professionnels)							
	- tact et diplomatie							
	- sens du travail pluridisciplinaire, de la collaboration							
	Comportement envers les usagers :							
	- Empathie – approche psycho dynamique de la personne							
	- courtoisie							
	- sens de l'écoute							
	- Capacité à se remettre en question							
	Implication professionnelle et sens du service public :							
	- intérêt général							
	- égal accès à tous, disponibilité							
	- Respect du secret professionnel dans le cadre du Code de Déontologie du psychologue							
	- neutralité							
- ponctualité								
autre :								